

04 oct 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 4 octobre 2002.](#)

Fonds africain de développement

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres après une mesure budgétaire pour maintenir la participation de la Belgique à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds Africain de Développement (FAD).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres après une mesure budgétaire pour maintenir la participation de la Belgique à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds Africain de Développement (FAD).

Cette disposition avait déjà été approuvée en Conseil des Ministres (*), mais n'avait pu être mise en oeuvre suite au contrôle budgétaire 2002. Afin de maintenir la participation belge au Fonds Africain de Développement et de donner un mandat politique clair aux représentants belges aux négociations de reconstitution de ce Fonds, 6,25 millions d'euros ont été dégagés sur le budget de la Coopération multilatérale. Le Fonds Africain de Développement est une institution financière internationale, qui a été créée en 1972 et qui est administrée par la Banque africaine de Développement. Il a commencé ses activités opérationnelles en 1974. Son objectif est d'aider au développement économique et social des pays africains les plus pauvres et de lutter contre la pauvreté en Afrique par l'octroi de prêts à très long terme et sans intérêt. La Belgique est devenue membre du FAD en juillet 1974. Elle a contribué à chacune des opérations de reconstitution des ressources. (*) voir le communiqué n°38 du Conseil des Ministres du 8 février 2002

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>